

**AVIS PUBLIC**  
**ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION**

---

Aux personnes intéressées par le projet de règlement suivant :

- ⇒ **Règlement numéro 554-25** modifiant le Règlement de zonage numéro 435-14 afin de modifier les normes applicables aux quais du lac Montauban

**AVIS PUBLIC EST DONNÉ CE QUI SUIT :**

1. Lors de la séance ordinaire tenue le 11 novembre 2025, le conseil municipal de la municipalité de Rivière-à-Pierre a adopté, par résolution, le projet Règlement numéro 554-25 modifiant le Règlement de zonage numéro 435-14 afin de modifier les normes applicables aux quais du lac Montauban. Le projet de règlement vise à prolonger la durée d'installation des quais au lac Montauban du 15 mai au 30 septembre suivant.
  
2. Qu'une assemblée publique de consultation sur ce projet de règlement aura lieu le 12 janvier 2026, à compter de 19h00, à la mairie située au 830 rue Principale. Lors de cette assemblée publique, le projet de règlement et les conséquences de l'adoption seront expliqués et les personnes et organismes qui désirent s'exprimer seront entendus.
  
3. Le projet de règlement # 554-25 peut être consulté sur le site internet de la municipalité <https://riviereapierre.com/>.

Donné à Rivière-à-Pierre ce 9 décembre 2025

La directrice générale et greffière-trésorière adjointe      Lyne Morneau

-----  
Certificat de publication

Je soussignée, certifie sous mon serment d'office, que j'ai publié l'avis mentionné ci-dessus en affichant une copie à la mairie, au bureau de poste et sur le site internet de la Municipalité le 9 décembre 2025

En foi de quoi, je donne le présent certificat ce 9 décembre 2025.

La directrice générale et greffière-trésorière adjointe      Lyne Morneau